

Journée régionale

de l'éducation à l'environnement
vers un développement durable

Vendredi 3 février 2012
Poitiers

Éduquer des adultes ?
réalités et utopies

Ouverture de la Journée régionale de l'éducation à l'environnement vers un développement durable

Éduquer les adultes ? Réalités et utopies

D'après Hannah Arendt, « *la ligne qui sépare les enfants des adultes devrait signifier qu'on ne peut ni éduquer les adultes, ni traiter les enfants comme des grandes personnes (...)* À l'éducation, dans la mesure où elle se distingue du fait d'apprendre, on doit pouvoir assigner un terme »

Ainsi, il existerait une ligne au-delà de laquelle l'éducation n'a plus lieu d'être, au-delà de laquelle l'idée même d'éduquer les adultes porterait le principe du totalitarisme.

Bien qu'il soit nécessaire de remettre cette citation dans son contexte, Hannah Arendt ayant vécue la montée du nazisme, cette idée mérite d'être développée. Elle est d'ailleurs appuyée par Philippe Meirieu lorsqu'il déclare que « *nul ne peut s'ériger éducateur d'adultes, nul ne peut avoir cette prétention, au risque de ruiner la possibilité même de toute démocratie et de s'imposer, à terme, comme grand éducateur du peuple, c'est-à-dire comme dictateur* »

Si l'on considère cette limite, aussi floue et arbitraire soit-elle, comme nécessaire, où se situe-t-elle et surtout, que sépare-t-elle ?

D'un point de vue étymologique, éduquer vient du latin « *ex ducere* » - conduire vers, mener hors de ; on retrouve donc bien cette notion de frontière à dépasser dans l'acte d'éduquer.

Au niveau juridique, cette limite représente l'accès à la majorité, sorte de « rite de passage » de l'enfance à la vie adulte dans nos sociétés dites modernes.

Cette frontière correspond également à l'accession, au travers de la majorité, à l'autonomie. En effet, l'enfance est marquée de dépendances, aux adultes en charge de l'éducation, mais également à des normes propres au milieu de vie. Ce n'est qu'une fois adulte que l'enfant pourra accéder à l'autonomie, se libérer de ces dépendances et dépasser ces normes.

La notion de dépendance est elle-même intimement liée à celle d'autorité. Cette dernière doit permettre la formation d'un esprit critique dans un objectif d'accès à la citoyenneté, le citoyen étant par définition celui que l'on ne doit plus éduquer. Ainsi, l'éducation est légitime uniquement si elle permet une accession à la liberté.

Si on se réfère à notre système d'organisation sociale, le passage à l'âge adulte, l'exercice de la citoyenneté, s'entend comme passage à la majorité.

Or, on le sait tous, « *la nuit où d'un jour à l'autre on deviendrait à la fois majeur et autonome et citoyen et responsable n'existe pas* » et on le sait tous. Cette ligne n'existe pas de fait - surtout cette conception de l'éducation semble ignorer la progression dans le cheminement de chacun qui doit aboutir à l'Émancipation, si la finalité de l'éducation est bien *l'exercice de la liberté*. (cf Ph.Meirieu)

De part la diversité des personnes présentes lors de cette deuxième Journée régionale de l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable, on voit la difficulté d'établir collectivement une définition commune et partagée du terme d'« éducation ». Les ateliers proposés lors de cette journée ont bien comme objectif d'échanger sur cette notion et d'aider à construire une culture commune et un vocabulaire mutualisé.

Aux vues des vigilances émises par Hannah Arendt sur la notion d'éducation des adultes, il est légitime de s'interroger sur le thème choisi pour cette journée et plus encore sur le projet du GRAINE Poitou Charentes qui entend « *proposer une éducation à l'environnement pour tous et tout au long de la vie* ».

Si le GRAINE prétend proposer une éducation tout au long de la vie, cela comprend bien l'(es) âge(s) adultes- Le projet éducatif du GRAINE porterait-il donc en lui les germes d'un certain totalitarisme pouvant dévier vers « une dictature verte ».

Si en réalité le GRAINE entend promouvoir l'éducation à l'environnement, y compris les adultes, c'est bien en s'appuyant sur la définition des enjeux de l'Éducation à l'Environnement tel que définit par l'UNESCO en 1977 : « *l'éducation environnementale doit permettre « d'acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la présentation et à la solution des problèmes de l'environnement, et à la gestion de la qualité de l'environnement* ».

Cette définition figure d'ailleurs en préambule de la charte de qualité de l'éducation à l'environnement en Poitou Charentes et qui fête cette année ces 20 ans d'existence.

L'apparition de nouveaux enjeux, de nouveaux savoirs, l'exercice plein du rôle de citoyen responsable et informé induit bien que même adulte, le savoir doit évoluer, être nourri. Selon cette conception de l'Éducation à l'Environnement, l'éducation peut aussi bien s'adresser à un enfant, un adolescent en construction, qu'un adulte qui va lui aussi continuer d'évoluer et devoir s'adapter à la réalité du monde qui l'entoure.

Il est bien nécessaire qu'existe un espace, où le citoyen responsable adulte va pouvoir recevoir, recueillir ces informations et si cet espace est nécessaire, il s'incarne par des personnes et des structures qui vont être en mesure de faire ce lien entre enjeux, monde de la recherche et société.

Concernant le public adulte, on préfère le plus souvent au terme « éducation » ceux de formation, information, sensibilisation, communication, accompagnement ou encore médiation

...

Tous ces mots appartiennent au champ lexical de l'éducation et sont le reflet de la diversité des pratiques d'Éducation à l'Environnement à destination des adultes.

Ainsi, l'éducation à l'environnement est aujourd'hui bien vivante et contribue à une prise de conscience de la complexité des nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux. L'illustration de cette évolution permanente se rencontre au travers des multiples expériences qui se mettent en place dans les différentes sphères de la société : *au travail, à la maison, en famille, au spectacle, au marché...*

Anne Fichet et Julien Le Guet, administrateurs du GRAINE Poitou Charentes